



## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2021

**Présents :** M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, M. BROGLI Sébastien, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme GROSS Françoise, Mme MICAND Frédérique, M. PAQUIER Gérald, M. SIBILLE Jean-Jacques  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Secrétaire de mairie : Marion BURGARD

**Absent :** -

A été désigné comme secrétaire de séance : Daniel BRET

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu du 22 mars 2021
- 2) Affectation de résultat et Budget Primitif – budget principal
- 3) Affectation de résultat et Budget Primitif – budget eau et assainissement
- 4) Affectation de résultat et Budget Primitif – budget CCAS
- 5) Demande de subvention – Département de l'Isère – Conférence des Territoires
- 6) Vente à emporter
- 7) Remise de charges – loyers communaux
- 8) Assainissement
- 9) Motion ONF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent communal a été recruté par voie de détachement par la Communauté de Commune du Trièves. La commune doit engager une procédure de recrutement afin de le remplacer. Départ prévu : début mai 2021.

### **1- Approbation du compte rendu du 22/03/2021**

**Vote : Pour : 10      Contre :      Abstention : 1**

### **2- Affectation de résultat et Budget Primitif – budget principal**

Le Conseil, après avoir délibéré, affecte les résultats au budget primitif 2021 comme suit :

Sur le budget N+1: 2021		Comptes
Recettes d'investissement	39 186.89	001
Recettes d'investissement	200 000.00	1068
Recettes de fonctionnement	146 736.73	002

Madame Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2021 de la commune (M14) arrêté de la façon suivante :



DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé Article	BP 2021	Chapitre	Libellé Article	BP 2021
Cha = 011	Charges à caractère général	88 080.00	Cha = 002	Résultat de fonctionnement reporté	146 736.73
Cha = 012	Charges de personnel et frais assimilés	59 310.00	Cha = 013	Atténuations de charges	8 000.00
Cha = 014	Atténuations de produits	19 900.00	Cha = 042	Opération d'ordre : transfert entre sections	
Cha = 022	Dépenses imprévues		Cha = 70	Produits des services et ventes diverses	2 449.00
Cha = 023	Virement à la section d'investissement	46 013.67	Cha = 73	Impôts et taxes	84 000.00
Cha = 042	Opération d'ordre : transfert entre sections		Cha = 74	Dotations et participations	76 600.00
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	130 782.06	Cha = 75	Autres produits de gestion courante	27 000.00
Cha = 66	Charges financières	700.00	Cha = 77	Produits exceptionnels	
Cha = 67	Charges exceptionnelles				
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>344 785.73</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>344 785.73</b>

  

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé Article	BP 2021	Chapitre	Libellé Article	BP 2021
Cha = 001	Solde d'exécution de la section investissement reporté		Cha = 001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	39 186.89
Cha = 040	Opération d'ordre : transfert entre sections		Cha = 021	Virement de la section de fonctionnement (recette)	46 013.67
Cha = 041	Opérations patrimoniales		Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	
Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves		Cha = 041	Opérations patrimoniales	
Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	10 100.00	Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves	204 500.00
Cha = 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)		Cha = 13	Subventions d'investissement (reçues)	30 000.00
Cha = 204	Subventions d'équipement versées	1 500.00	Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	
Cha = 21	Immobilisations corporelles	308 100.56			
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>319 700.56</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>319 700.56</b>

Le Conseil, après délibération, approuve le budget principal 2021 de la commune tel que présenté.

Vote : Pour : 11

Contre :

Abstention :

### 3- Affectation de résultat et Budget Primitif – budget eau et assainissement

Le Conseil, après avoir délibéré, affecte les résultats au budget primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement comme suit :

		Comptes
Recettes d'investissement	18 497.50	001
Dépenses de fonctionnement	561.11	002

Madame Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement (M49) arrêté de la façon suivante :



**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2021	Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2021
Cha = 002	Déficit d'exploitation reporté	561.11	Cha = 002	Excédent d'exploitation reporté	
Cha = 011	charges intérêt général	12 100.00	Cha = 042	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	
Cha = 012	Autre personnels extérieurs	8 000.00	Cha = 70	Ventes d'eau aux abonnés	31 800.00
Cha = 014	Reversement redevance agence de l'eau	2 500.00	Cha = 74	Subventions et participations des collectivités territoriale	22 682.06
Cha = 022	Dépenses imprévues	1 000.00			
Cha = 023	Virement à la section d'investissement				
Cha = 042	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorporelles	20 520.95			
Cha = 65	Créances admises en non-valeur	3 000.00			
Cha = 66	Intérêts réglés à l'échéance	3 800.00			
Cha = 67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000.00			
Cha = 68	Dot. aux provisions pour risques et charges d'exploitation				
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 482.06</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>54 482.06</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2021	Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2021
Cha = 001	Déficit d'exploitation reporté		Cha = 001	Excédent d'exploitation reporté	18 497.50
Cha = 040	Opération d'ordre : transfert entre sections		Cha = 021	Virement de la section d'exploitation	
Cha = 041	Opérations patrimoniales		Cha = 040	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorporelles	20 520.95
Cha = 16	Emprunts en euros	3 000.00	Cha = 041	Opérations patrimoniales	
Cha = 20	Frais d'études	36 018.45	Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Cha = 21	Matériel spécifique d'exploitation -Service de distribution		Cha = 13	Subventions d'investissement (reçues)	
Cha = 23	Installations, matériel et outillage techniques		Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>39 018.45</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>39 018.45</b>

Le Conseil, après délibération, approuve le budget Primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement tel que présenté.

**Vote : Pour : 11      Contre :                      Abstention :**

**4- Affectation de résultat et Budget Primitif – budget CCAS**

Le Conseil, après avoir délibéré, affecte les résultats au budget primitif 2021 du CCAS comme suit :

<b>Résultat d'exploitation reporté 2021 au chapitre 002</b>	<b>3 988.84</b>
---	-----------------

Madame Le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2021 du CCAS (M14) arrêté de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2021	Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2021
Cha = 002	Résultat d'exploitation reporté		Cha = 002	Résultat d'exploitation reporté	3 988.84
Cha = 011	Charges à caractère général	988.84	Cha = 74	Dotations, subventions et participations	
Cha = 012	Charges de personnel et frais assimilés		Cha = 77	Produits exceptionnels	3 000.00
Cha = 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	6 000.00			
Cha = 656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus				
Cha = 67	Charges exceptionnelles				
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 988.84</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 988.84</b>



Le Conseil, après délibération, approuve le budget du CCAS 2021 tel que présenté.

**Vote : Pour : 11                      Contre :                      Abstention :**

### **5- Demande de subvention – Département de l'Isère – Conférence des Territoires**

La commune de Saint Martin de Clelles a externalisé le déneigement des voiries depuis quelques années. Elle souhaite aujourd'hui confier cette tâche à l'un des agriculteurs de la commune tant pour des raisons économiques que pratiques.

Dans la perspective de la prochaine saison hivernale, la commune doit donc faire l'acquisition de :

- d'une étrave (7 600€HT)
- d'une sableuse gravillonneuse (13 000€HT)
- d'un système hydraulique pour l'outil (1 750€HT)

Madame le Maire souhaite solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère pour l'acquisition du matériel de déneigement.

Vote autorisant Madame le Maire à demander des subventions.

**Vote : Pour : 10                      Contre : 1                      Abstention :**

### **6- Vente à emporter**

Monsieur Patrick Beaufls demande l'autorisation d'installer un camion-pizza sur le territoire de la commune tous les mardis soir de 16h à 21h30.

Monsieur Beaufls précise que sa carte s'adaptera aux demandes et aux produits de saisons.

Il indique par ailleurs que les produits utilisés proviendront au maximum du territoire Trièves.

Après délibération, le conseil municipal décide d'autoriser l'installation du camion-pizza sur un emplacement situé sur le parking du Parc des Princesses

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par demande expresse du demandeur.

**Vote : Pour : 9                      Contre :                      Abstention :2**

### **7- Remise de charges – loyers communaux**

Madame le Maire expose que de nombreuses coupure de chauffage et d'eau chaude intempestives ont privé les locataires du confort qu'ils sont en droit d'attendre.

Il est proposé une remise de 100 % des charges locatives correspondant à un mois pour les 3 logements situés 1 route du Val D'Orbanne - Mairie- 38930 Saint Martin de Clelles.



Cette remise sera appliquée sur le mois d'avril 2021.

Soit une remise de :

Appartement R1 droite (45 m<sup>2</sup>) : 46 €

Appartement R1 gauche (40 m<sup>2</sup>) : 41 €

Appartement R2 (65m<sup>2</sup>) : 65 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder la remise correspondant à 1 mois de charges locatives.

**Vote : Pour :11**

**Contre :**

**Abstention :**

### **8- Assainissement**

Madame la Maire expose la situation relative à l'assainissement du centre Bourg de Saint Martin de Clelles.

Les préconisations du schéma directeur datant de 2007, n'ont pas été mises en œuvre à cette date. Ce document analysait l'ensemble des problématiques de l'assainissement concernant le centre du village.

Depuis 2007, de nombreux textes de lois sont venus réglementer de plus en plus sévèrement les questions d'assainissement.

Ces nouvelles réglementations ne permettent plus de maintenir le système d'assainissement existant en l'état.

Fin novembre 2020, la commune a reçu un courrier des services préfectoraux demandant expressément quelle était la programmation prévue s'agissant de la mise en conformité du réseau d'assainissement du village.

De nombreux contacts ont été pris avec les services du Département, de l'Agence de l'eau et de la Communauté de Communes.

Sachant que ce type de travaux peut être subventionné à concurrence de 80% (sous réserve des montants plafonnés), ce jusqu'en 2024.

Le montant global des travaux pour la mise en place d'une station d'épuration s'élève prévisionnellement à 450 000€ HT.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer une consultation pour une étude permettant de définir un avant-projet constituant la première étape de maîtrise d'œuvre.

Cette étude inclura :

-l'étude géotechnique

-la remise à jour du zonage

-la mise à jour des plans



## Commune de St Martin de Celles

Le conseil municipal autorise également Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

**Vote : Pour : 11**

**Contre :**

**Abstention :**

### **9- Motion ONF**

Nous avons appris que, suite au départ à la retraite début 2021 du garde forestier en charge principalement des forêts communales et domaniales de Gresse-en- Vercors, ce poste risquait d'être supprimé ; portant ainsi à 5 le nombre de postes de garde forestier dans le secteur du Trièves au lieu de 6 actuellement.

En 2002, il y avait encore 10 postes sur ce secteur.

Comment est-il possible d'assurer une même qualité de gestion de la forêt avec un effectif divisé de moitié, par rapport à 2002 ?

Il apparaît indispensable d'avoir l'effectif pertinent au regard des investissements prévus pour la filière bois.

Au-delà de la préservation d'une ressource renouvelable essentielle de bois d'œuvre et bois énergie, ce sont des écosystèmes fondamentaux qu'il s'agit de préserver. La bonne gestion des forêts est un modèle de développement durable, c'est une part très importante de vie pour les humains d'aujourd'hui et les générations futures.

C'est pourquoi, il est crucial que le service public conserve la maîtrise de la gestion des forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le vœu :

- que l'ONF maintienne a minima 6 postes de garde forestier dans le secteur du Trièves ;
- d'être informé et associé aux décisions de l'ONF qui concernent le secteur du Trièves ;

Ce vœu sera transmis :

- aux communes membres de la communauté de communes du Trièves ;
- au président de la CCT
- à la direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONF.

**Vote : Pour : 8**

**Contre :**

**Abstention : 3**

### **Questions diverses :**

**Prochain conseil municipal le lundi 10 mai 2021 2021 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 18 h 30 se termine à 21h45 .



## Commune de St Martin de Celles

Procès-verbal approuvé le 10 mai 2021

ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
BROGLI	Sebastien	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
PAQUIER	Gerald	
SIBILLE	Jean-Jacques	